



Le FCPR ALTO Avenir référencé sur les contrats d'assurance-vie d'AG2R La Mondiale

Le FCPR ALTO Avenir, dernier-né de la gamme ALTO Invest, est référencé par AG2R La Mondiale. Ce fonds, dont la vocation est de capter la croissance issue des grandes tendances structurelles de marché en investissant dans des PME-ETI européennes innovantes, peut donc désormais être souscrit au sein de l'ensemble de la gamme des contrats d'assurance vie et de capitalisation d'AG2R La Mondiale.

Guillaume Panié, Président Directeur Général d'ALTO Invest, déclare : « *Le lancement d'ALTO Avenir a marqué le début d'une nouvelle phase de développement pour ALTO Invest qui enrichit sa gamme de produits en s'appuyant sur les expertises complémentaires réunies au sein d'Eiffel Investment Group.* »

Huseyin Seving, Directeur du Développement d'ALTO Invest, ajoute : « *Nous sommes ravis aujourd'hui de faire partie des partenaires sélectionnés par AG2R La Mondiale. La confiance que cet acteur de référence nous accorde est une véritable reconnaissance de notre approche innovante de l'investissement dans les PME-ETI européennes.* »

Rendre l'investissement en capital (private equity) dans les PME-ETI accessible à tous

Lancé en avril dernier, le FCPR ALTO Avenir est accessible à partir de 5 000€ jusqu'au 30 juin 2019 (prorogeable de 3 mois par ALTO Invest) et sa valorisation est bimensuelle. Il constitue un outil de diversification patrimoniale pour les particuliers souhaitant financer l'économie réelle tout en profitant des grandes tendances et mutations actuelles de notre économie.

En s'appuyant sur l'expertise éprouvée de l'équipe d'ALTO Invest et sur un track-record de 17 ans, le FCPR ALTO Avenir cible des entreprises de croissance¹ avec un profil attractif, en leur apportant des financements de long terme, en adéquation avec les besoins de l'économie les plus essentiels.

Dans un contexte de taux bas, le FCPR ALTO Avenir entend pleinement participer à la démocratisation du capital investissement (private equity) et donner accès aux investisseurs privés à une classe d'actifs aujourd'hui largement réservée aux investisseurs institutionnels.

La stratégie d'investissement du FCPR ALTO Avenir

Le FCPR ALTO Avenir investira principalement dans des PME-ETI européennes, en titres donnant accès au capital de ces entreprises. Ces investissements se feront sous la forme de fonds propres, de quasi-fonds propres (obligations convertibles, obligations remboursables en actions...) ou de titres de dette donnant accès ou pouvant donner accès au capital.

Le FCPR ALTO Avenir a vocation à investir dans tous les secteurs² de l'économie participant aux grandes tendances structurelles, et particulièrement les secteurs des technologies de

¹ L'investissement dans les secteurs de croissance n'est pas synonyme de performance.

² Les exemples de secteurs mentionnés ne présentent pas des investissements futurs du fonds.

l'information, de la santé, des services aux entreprises, de la transition énergétique et écologique, des industries de pointe, des services aux personnes, et de la distribution spécialisée.

Le FCPR ALTO Avenir respectera les quotas juridiques et fiscaux, le cas échéant, applicables aux Fonds Communs de Placements à Risques (FCPR). L'investisseur est invité à se référer au règlement pour une description détaillée de la stratégie d'investissement. La gestion pratiquée peut entraîner un risque de perte en capital.

A propos d'ALTO Invest

Créée en 2001, ALTO Invest est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (GP 01-039), spécialisée dans l'investissement dans les PME-ETI innovantes européennes non-cotées et cotées. Depuis 2017, ALTO Invest fait partie du groupe Eiffel Investment Group, « un champion du financement des entreprises européennes » qui gère environ 1,5 mds€. L'offre d'ALTO Invest, destinée à une clientèle institutionnelle et privée (27 000 clients), s'articule autour de FCP, FCPI et FCPR, est investie dans plus de 160 entreprises représentant un chiffre d'affaires cumulé de près de 20 milliards € et 100 000 salariés (au 30 juin 2018).

Contacts Presse

Edifice Communication - Samuel Beaupain : 06 88 48 48 02 - samuel@edifice-communication.com

ALTO Invest - Huseyin Seving : 06 60 02 02 44 - seving@altoinvest.fr

Informations réglementaires

Avertissements AMF : l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement, prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2027. Le fonds commun de placement à risques (FCPR) est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPR décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

U.S Persons : la souscription des parts du FCPR est réservée uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues par le prospectus du FCPR. Des informations sur la définition de « U.S Persons » sont disponibles sur www.altoinvest.com (traduction non officielle).

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à l'article 21 du règlement de ce FCPR, disponible sur www.altoinvest.fr

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais moyens (TFAM MAXIMAUX) *			
	Parts A		Parts I	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum*	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum*
Droits d'entrée et de sortie	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,90%	1,30%	1,95%	0,66%
Frais de constitution	0,05%	0%	0,05%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30%	0%	0,30%	0%
Frais de gestion indirects	0,60%	0%	0,60%	0%
Total	4,35% = Valeur du TFAM-GD maximal	1,80% = Valeur du TFAM-D maximal	3,40% = Valeur du TFAM-GD maximal	1,16% = Valeur du TFAM-GD maximal

* Calculé sur la base de la durée de vie du Fonds, y compris ses éventuelles prorogations, conformément au Document d'Information Clé pour l'Investisseur du Fonds.

Tableau récapitulatif présentant la liste des FCPR/FIP/FCPI gérés par ALTO Invest relative au quota d'investissements éligibles :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2017	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
FIP France ALTO	2004	N/A en préliquidation	31 décembre 2007
FIP France ALTO 2	2006	N/A en préliquidation	31 décembre 2008
FIP France ALTO 3	2007	N/A en préliquidation	31 décembre 2009
FIP France ALTO 4	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI Fortune ALTO	2008	N/A en préliquidation	30 avril 2011
ALTO Innovation 7	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI Innovation Durable 2	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
Fortune ALTO Innovation 2	2009	70,41%	31 décembre 2010
FIP France Fortune ALTO	2009	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI Europe ALTO	2009	63,50%	14 décembre 2011
FIP France ALTO 5	2009	N/A en préliquidation	14 décembre 2011
FCPI Innovation Durable 3	2009	63,42%	21 décembre 2011
FIP France Développement Durable	2009	N/A en préliquidation	23 décembre 2011
FIP France Fortune ALTO 2	2010	N/A en préliquidation	30 avril 2012
ALTO Innovation 9	2010	60,00%	31 octobre 2012
FCPI Europe ALTO 2	2010	65,11%	31 octobre 2012
FIP France ALTO 6	2010	63,90%	31 octobre 2012
FCPI Fortune ALTO Innovation 3	2011	82,70%	30 avril 2013
FIP France Fortune ALTO 3	2011	87,56%	30 avril 2013
ALTO Innovation 10	2011	62,13%	31 octobre 2013
FCPI Europe ALTO Innovation	2011	64,32%	31 octobre 2013
FIP France ALTO 7	2011	63,11%	31 octobre 2013
Fortune ALTO 2012	2012	100%	30 avril 2014
ALTO Innovation 2012	2012	67,60%	31 octobre 2014
Europe Leaders	2012	64,94%	31 octobre 2014
Fortune Europe 2013	2013	100%	31 décembre 2015
Europe ALTO Innovation 2013	2013	63,85%	30 juin 2016
Fortune Europe 2014	2014	100%	30 septembre 2017
FCPI Objectif Europe	2014	70,99%	30 juin 2018
FCPI Fortune Europe 2015	2015	81,28%	31 décembre 2018
FCPI innovALTO 2015	2015	43,93%	30 juin 2019
FCPI Fortune Europe 2016-2017	2016	27,49%	23 décembre 2019
FCPI innovALTO 2017-2018	2017	0%	30 juin 2021